

Bilan social 2006.

Le dernier CTP central de la commune et du département de Paris de la mandature s'est tenu le 22 novembre. A cette occasion a été examiné le bilan social 2006. Yves Borst, président de l'UCP a fait sur ce document un certain nombre de remarques dont nous donnons quelques extraits significatifs ci-dessous. L'intégralité de ce texte est disponible sur notre site internet <http://cadresvp.free.fr>.

Le volet « emplois » fait ressortir une stabilité de l'effectif, l'accroissement annoncé étant principalement dû à l'intégration des personnels TOS et à la résorption de l'emploi précaire. Alors que les mises en service d'équipements neufs se poursuivent, il convient de prendre en compte les besoins réels d'effectifs qui se font sentir dans certains secteurs.

Les temps partiels se traduisent par un déficit équivalent à 707 postes à temps plein, et il n'en est pas tenu compte dans l'effectif réel des services.

Concernant les non-titulaires, les chiffres 2006 font apparaître l'existence de 622 chargés de mission contre 604 en 2005, soit un accroissement de 3%.

Les jours d'absence sont en baisse mais restent préoccupants : 28 jours en moyenne par agent, à comparer toutefois aux 19 jours de la fonction publique territoriale.

L'UCP a demandé que le volet « emplois » comprenne désormais un bilan annuel chiffré de l'ARTT, faisant apparaître l'évolution des comptes épargne temps, qui constituent une source d'inquiétude à moyen terme (justifiant la position de l'UCP sur la possibilité de rachat, cf. *UCP Flash* 422).

Le volet « rémunérations » montre une hausse de la masse salariale de 2,66% pour les titulaires. Mais en tenant compte de l'accroissement des effectifs, la hausse réelle est de 1,62% (pour mémoire, indice INSEE de hausse des prix en 2006 : 1,6%). En 2006, 45% des agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon et donc d'une hausse de salaire en général supérieure à cette moyenne : a contrario, pour les 55% restants, cette hausse aura été inférieure, conduisant de fait à une perte de pouvoir d'achat.

A noter également que le salaire brut moyen annuel à la Ville était en 2006 de 28.943 €, soit inférieur de 20% au salaire brut moyen en Île de France (35.977 € en 2004).

Le volet « formation » fait apparaître un nombre de stagiaires en hausse de près de 3% par rapport à 2005, mais une baisse de 9% du nombre de jours de formation et de 2,8% du budget global de formation.

L'UCP exprime sur ce point son inquiétude, considérant qu'en raison des évolutions prochaines liées à l'agenda 21 et à l'accélération des départs en retraite, une augmentation significative de l'effort de formation sera nécessaire.

Le volet « action sociale » présente un budget total de 30,1 M€, soit 1,61% de la masse salariale, ce qui place la Ville dans la moyenne des grandes collectivités territoriales. L'UCP pense toutefois que la première collectivité de France a les moyens de faire plus et donc de se positionner au dessus de cette moyenne.

Le volet « hygiène et sécurité » indique une baisse de 10,5% du nombre d'accidents (travail et trajet) et de maladie professionnelles, mais une stabilité du nombre de jours d'arrêt. L'UCP regrette donc la baisse des moyens consacrés à ce poste et souhaite que ce sujet soit examiné au CHS central.

Grèves de transports (suite).

Du fait de la grève du 15 au 22 novembre, les temps de trajet des agents ont été considérablement allongés, entraînant fréquemment des arrivées différées et des départs anticipés. Pour les agents à horaires variables, soumis au badgeage, il apparaît indispensable de prendre en compte cette réalité. Des indications ont certes été fournies par la DRH (régularisations dans Chronogestor basées sur la moyenne d'arrivée le matin des 3 derniers jours précédant la grève), mais elles apparaissent insuffisantes : nous demandons que les régularisations soient effectuées en prenant en compte la durée habituelle des journées de travail de chacun.

[Paiement de jours de RTT au CASVP et à la Ville.](#)

Le 29 Novembre 2007 les organisations syndicales ont été conviées à une réunion sur l'application éventuelle au CASVP du Décret 2007-1597 du 12 Novembre 2007 instituant une possibilité de rachat de 4 jours de RTT (cf. UCP Flash n° 422). Comme à la Ville, l'application de cette mesure a été subordonnée à l'accord de la majorité des organisations syndicales représentatives. Alors que plusieurs syndicats ont exprimé leur refus, l'UCP soutient la mise en place de cette mesure, qui constitue un début de réponse au problème des CET et permet aux personnels qui le souhaitent de bénéficier d'un complément de rémunération, et vient de le rappeler dans un courrier adressé à François DAGNAUD.

Nous espérons que d'ici la prochaine séance du Conseil de Paris, le 17 décembre (la transposition du décret nécessite en effet une délibération), une solution aura été trouvée et nous continuerons à nous faire l'écho des attentes que traduisent les nombreuses réactions favorables à la mesure que nous recevons.

[Information des attachés.](#)

Le Syndicat des Cadres Administratifs et Assimilés, composante de l'UCP, organise le 6 décembre à 12h30, à Morland (salle 3120) une séance d'information pour les attachés travaillant sur ce site. Cette réunion portera sur les questions statutaires, les conditions et perspectives de carrière, et plus généralement toute question intéressant le corps.

[Spectacle de fin d'année \(suite\).](#)

Faisant suite à notre article de la semaine dernière sur le même sujet, l'AGOSPAP communique :

« Les personnes qui n'auraient pas pu se rendre au cirque Pinder durant les mouvements de grèves des transports (du 13 au 22 novembre) peuvent échanger leurs billets auprès du service PSAN uniquement pour les séances des 14, 17 et 21 novembre.

Nous vous remercions de bien vouloir renvoyer par voie postale vos billets au : 17 rue de la Bûcherie, service PSAN, 75005 Paris afin que les équipes de l'AGOSPAP puissent procéder à l'échange dans la limite des places disponibles.

Nous vous remercions de votre compréhension. »

[Concours et examens.](#)

[Ont été reçus à l'examen professionnel d'attaché principal des administrations parisiennes pour l'année 2007 :](#)

Martine AGIE (DASES), Fanny AZEMA (Cab.), Frédéric BERÇOT (DF), Nathalie BERGIER ép. LE PRIELLEC (DEVE), Clément BODEUR-CREMIEUX (DAC), Doudou DIOP (DDATC), Michaël DUMONT (DF), Jean-François GALAN (DDEE), Sabine GIRAUD (DF), Marie LEON (DF), Eric LESSAULT (DASCO), Aurélie LORRAIN (SGVP), Charles LUGARO (DAC), Manuela MASQUELIER-BOUCHER, Florence MERY (DDEE), Hélène MILLERET ép. MORAND (DDATC), Anne-Elsa MYDLARZ, Louis PERRET (DDATC), Emeline RENARD (DVD), Suzanne ROBICHON (DASCO), Jean-Noël VALLE (DDEE), Olivier VILLIOT (DLH), Laurence VOISIN ép. BERRY (DF), Raphaëlle ZIADE (DPA).

[Ont été promus au choix au grade de secrétaire administratif de classe supérieure du CASVP :](#)

Marie-Eve D'ARCY, Jeannine BARAZER, Pierrette MARCOS, Amaury BAZOUIN, Fatima SETITI, Snegana SIMIC, Elisabeth VERTADIER, Jade REINBOLT, Ariel AROULANDOM, Philippe DELOBEL, Jean-Marc HAERTY, Muriel GUYOT, Marie-Thérèse FERRER, Marie-Thérèse BEAUFRERE, Marie Line HEFFINGER, René LE COANT, Françoise LEGET.

[A été inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques :](#)

Joseph SANTUCCI (DPE).

[A toutes et à tous, l'UCP adresse ses très sincères félicitations !](#)

<i>Si vous ne désirez plus recevoir UCP Flash, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.</i>	Union des Cadres de Paris 2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS Tél. 01.43.47.80.72 Fax. 01.43.47.81.45
--	---